

---

## AMENAGEMENT DU MECANISME DE PLAFONNEMENT DES IMPOSITIONS EN FONCTION DU REVENU

---

### Situation actuelle

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2007, les impôts directs payés par un contribuable ne peuvent excéder 60 % de ses revenus. A ce titre, chaque redevable peut exercer un droit à restitution de la fraction des impositions excédant ce seuil.

Les impôts retenus pour le calcul du droit à restitution sont l'impôt sur le revenu, l'impôt de solidarité sur la fortune ainsi que la taxe d'habitation et la taxe foncière afférentes à l'habitation principale.

En revanche, les prélèvements sociaux (CGS, CRDS ...) n'entrent pas dans le champ du dispositif.

### Situation nouvelle

Afin que chacun puisse se constituer un patrimoine par le fruit de son travail et que nul ne puisse se voir prélever plus de la moitié de ce qu'il gagne, il est proposé, conformément à l'engagement du Président de la République :

- de ramener de 60 % à 50 % des revenus, le montant maximal des impositions directes dues par chaque contribuable ;
- d'inclure les impositions acquittées par le contribuable au titre des prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dans la liste de celles qui sont soumises au plafonnement des impositions en fonction du revenu.

Ces nouvelles dispositions ont vocation à améliorer l'attractivité de notre système fiscal et ainsi à redonner confiance aux investisseurs, en favorisant le retour en France de tous les talents dont notre pays a besoin.

Elles s'appliqueraient dès la détermination du droit à restitution acquis au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

**Exemple 1 – Jeune professionnel indépendant**  
**Célibataire sans enfant (création d'activité - revenus déficitaires)**

Revenus du foyer pour l'année 2006	<b>-3 000 €</b>
IR dû au titre des revenus de 2006	0 €
Taxe d'habitation (habitation principale) 2007	0 €
Taxe foncière (habitation principale) 2007	450 €
Contributions et prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dues au titre des revenus de 2006	150 €
Montant total des impositions directes	<b>600 €</b>
<b>Plafond (50 % des revenus) :</b>	<b>0 €</b>
<b>soit un droit à restitution de :</b> représentant 100 % des impositions directes prises en compte	<b>600 €</b>

**Exemple 2 – Famille mono-parentale**  
**Célibataire – 1 enfant (revenus faibles – impôts locaux élevés)**

Revenus du foyer pour l'année 2006 dont 8 700 € d'allocation de parent isolé non prise en compte pour la détermination du droit à restitution	<b>10 500 €</b>
IR dû au titre des revenus de 2006	0 €
Taxe d'habitation (habitation principale) 2007 Fraction de la TH non dégrevée correspondant à l'augmentation des taux depuis 2000	100 €
Taxe foncière (habitation principale) 2007	1 400 €
Contributions et prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dues au titre des revenus de 2006	150 €
Montant total des impositions directes	<b>1 650 €</b>
<b>Plafond (50 % des revenus) :</b>	<b>900 €</b>
<b>soit un droit à restitution de :</b> représentant 45 % des impositions directes prises en compte	<b>750 €</b>

**Exemple 3 – Retraité**  
**Veuf (revenus faibles – patrimoine non productif de revenus)**

Revenus du foyer pour l'année 2006	<b>10 000 €</b>
IR dû au titre des revenus de 2006	0 €
Taxe d'habitation (habitation principale) 2007	450 €
Taxe foncière (habitation principale) 2007	850 €
Contributions et prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dues au titre des revenus de 2006	820 €
Impôt de solidarité sur la fortune	7 970 €
Montant total des impositions directes	<b>10 090 €</b>
<b>Plafond (50 % des revenus) :</b>	<b>5 000 €</b>
<b>soit un droit à restitution de :</b> représentant 50,4 % des impositions directes prises en compte	<b>5 090 €</b>

**Exemple 4 – Couple d’actifs ayant des revenus moyens**  
**Mariés - deux enfants mineurs (Mme salariée ; M. commerçant)**

Revenus du foyer pour l’année 2006 Salaire de Mme : 30 000 € net de frais- BIC déficitaire M. : - 27 000 €	<b>3 000 €</b>
IR dû au titre des revenus de 2006	0 €
Taxe d’habitation (habitation principale) 2007	0 €
Taxe foncière (habitation principale) 2007	2 400 €
Contributions et prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dues au titre des revenus de 2006	2 460 €
Montant total des impositions directes	<b>4 860 €</b>
<b>Plafond (50 % des revenus) :</b>	<b>1 500 €</b>
<b>soit un droit à restitution de :</b> représentant 70 % des impositions directes prises en compte	<b>3 360 €</b>

**Exemple 5 – Couple ayant des revenus importants**  
**Mariés - deux enfants mineurs (M. profession libérale, Mme sans profession)**

Revenus du foyer pour l’année 2006	<b>100 000 €</b>
IR dû au titre des revenus de 2006	17 000 €
Taxe d’habitation (habitation principale) 2007	2 500 €
Taxe foncière (habitation principale) 2007	5 000 €
Contributions et prélèvements sociaux (CSG, CRDS...) dues au titre des revenus de 2006	12 000 €
Impôt de solidarité sur la fortune	40 000 €
Montant total des impositions directes	<b>76 500 €</b>
<b>Plafond (50 % des revenus) :</b>	<b>50 000 €</b>
<b>soit un droit à restitution de :</b> représentant 35 % des impositions directes prises en compte	<b>26 500 €</b>

## *Modalités de fonctionnement du bouclier fiscal*

